



NOTE D'INFORMATION RÉGIONALE

12 mois après leur sortie du système scolaire en 2018 et 2019, 45 % des lycéens issus de formation professionnelle en Île-de-France sont en emploi.

Plus de 4 élèves d'Île-de-France sur 10 (45 %) ont obtenu un emploi 12 mois après la fin de leur scolarité dans la voie professionnelle, soit 2 points de plus en 6 mois. Au niveau national, ce taux augmente de 5 points avec 47 % d'insertion professionnelle.

Au niveau régional, le taux d'emploi le plus important est obtenu pour les sortants de BTS (58 %) comme au niveau national (60 %).

Le recrutement s'effectue majoritairement sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (50 %), en progression de 3 points en 6 mois.

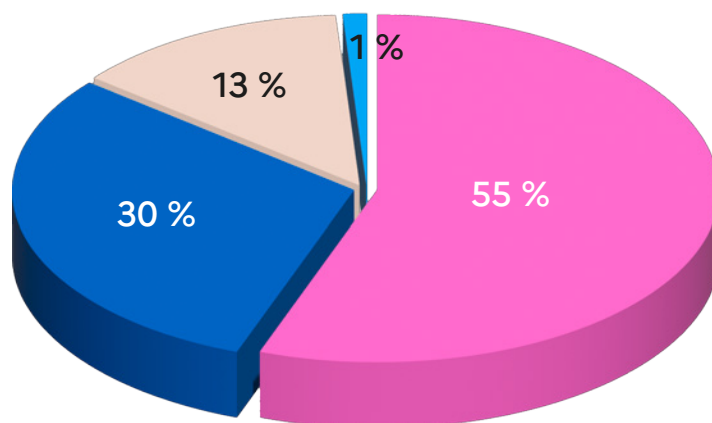
Dans le secteur des services et de la production, le taux d'emploi à 12 mois est de 45 %. Les domaines de spécialité les plus porteurs sont « Technologies industrielles » (52 %) et « Coiffure-Esthétique » (58 %).

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail ont développé un système de suivi national des élèves inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles afin d'étudier leurs parcours d'insertion : le dispositif InserJeunes (cf. Méthodologie).

Au niveau de la région Île-de-France, le suivi de 110 200 élèves de la voie professionnelle en 2018 et 2019 a été effectué 6 et 12 mois après la fin de leur scolarité afin de caractériser leur devenir professionnel. Cette population a la particularité de ne pas avoir été touchée par la crise du COVID-19 lors de la première période d'analyse à 6 mois. À 12 mois, les sortants de 2019 ont, quant à eux, été pénalisés par les différents confinements.

Les effectifs 2018/2019 sont constitués pour 55 % d'entre eux d'élèves ayant préparé un baccalauréat professionnel (**Figure 1**), 30 % un brevet de technicien supérieur (BTS), 13 % un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et pour 1 % une mention complémentaire de niveau de qualification 5 ou 4.

Figure 1 : Poids des principaux diplômes des sortants 2018 et 2019 de la voie professionnelle en Île-de-France



■ Baccalauréat professionnel ■ BTS ■ CAP ■ Mentions complémentaires de niveaux 5 et 4

Note de lecture : Les élèves sortants d'une dernière année d'études en 2018 et en 2019, suivis par le dispositif InserJeunes étaient pour 55 % d'entre eux issus d'un baccalauréat professionnel.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Un taux d'emploi en hausse à 12 mois moins important en Île-de-France qu'au niveau national

Un an après leur sortie, 45 % des jeunes franciliens inscrits en dernière année de la voie professionnelle sont en emploi contre 43 % à 6 mois (**Figure 2**). Ce taux est inférieur de 2 points par rapport au niveau national (47 %) qui lui a progressé de 5 points.

À 12 mois, au niveau régional, le taux d'emploi augmente de 3 points pour le CAP (30 %) et de 2 points pour le bac professionnel (39 %) et le BTS (58 %). Cette évolution est visiblement moindre qu'au niveau national où la progression est de 7 points pour le bac professionnel (44 %), de 6 points pour le CAP (30 %) et de 5 points pour le BTS (60 %).

Figure 2 : Taux d'emploi des sortants de formation professionnelle (2018 et 2019) à 6 et 12 mois par diplôme

Formation 2018/2019	Île-de-France			France entière		
	6 mois	12 mois	Écart 6-12 mois	6 mois	12 mois	Écart 6-12 mois
Ensemble	43 %	45 %	2 %	42 %	47 %	5 %
CAP	27 %	30 %	3 %	24 %	30 %	6 %
MC5	51 %	51 %	0 %	50 %	57 %	7 %
Baccalauréat professionnel	37 %	39 %	2 %	37 %	44 %	7 %
MC4	56 %	57 %	1 %	54 %	58 %	4 %
BTS	56 %	58 %	2 %	55 %	60 %	5 %

Note de lecture : Au sein de la région académique d'Île-de-France, 43 % des élèves de la cohorte 2018/2019 suivis par le dispositif Inserjeunes ont trouvé un travail 6 mois après leur sortie du système scolaire. À 12 mois, le taux d'emploi est de 45 %.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Sortants 2018 et 2019 de dernière année de formation pour le taux d'emploi.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Un taux d'insertion en hausse pour les jeunes diplômés. Stabilité pour les élèves non diplômés sauf pour les élèves sortants de CAP.

Le taux d'emploi des jeunes diplômés progresse de 3 points entre le 6^e et le 12^e mois (respectivement 45 % et 48 %) alors qu'il reste stable à 37 % pour les non-diplômés (**Figure 3**). L'écart entre les diplômés et les non-diplômés est de 11 points à 12 mois.

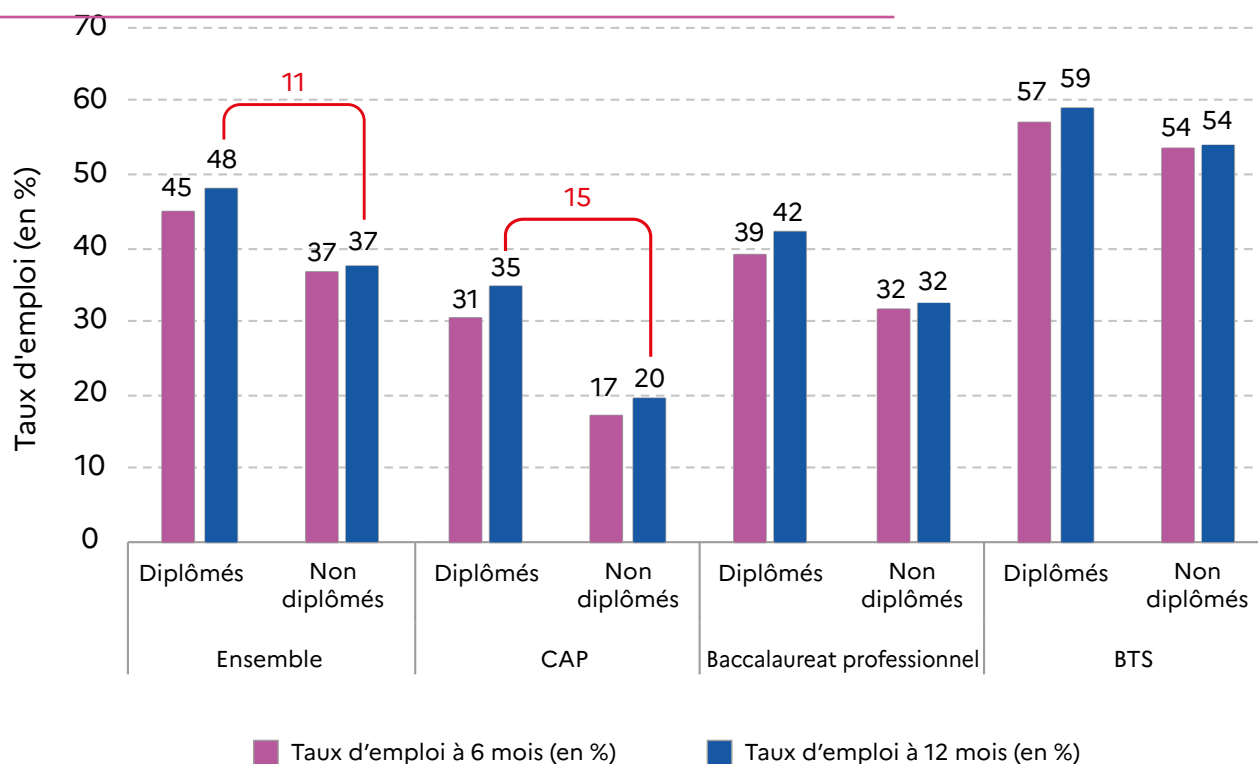
Par niveau de formation, le taux d'emploi à 12 mois le plus important est observé pour les détenteurs d'un BTS avec 59 % (+2 points).

Le taux d'insertion des diplômés de CAP connaît la plus forte croissance entre l'analyse à 6 mois et 12 mois (+ 4 points). Ce taux est de 35 % et se rapproche de l'insertion constatée pour les diplômés du baccalauréat professionnel à 6 mois (39 %).

Le taux d'emploi des non-diplômés ne progresse pas pour les élèves issus de BTS et de baccalauréat professionnel (32 % et 54 %). Les non-diplômés provenant de CAP s'insèrent un peu mieux à 12 mois, mais leur taux d'emploi reste de très loin le plus faible des formations professionnelles (20 %).

L'écart entre les diplômés et les non-diplômés est très important pour le CAP, à 6 comme à 12 mois (15 points à 12 mois). L'écart entre les diplômés BTS et les non-diplômés, même s'il reste faible, a tendance à s'accroître (3 points à 6 mois, 5 points à 12 mois).

Figure 3 : Taux d'emploi à 6 et 12 mois des sortants par diplomation



Note de lecture : 35 % des sortants diplômés de CAP ont obtenu un emploi 12 mois après être sortis du système scolaire. L'écart du taux d'emploi entre les diplômés et les non-diplômés de CAP à 12 mois est de 15 points.

Champ : Région Île-de-France. France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Sortants 2018 et 2019.

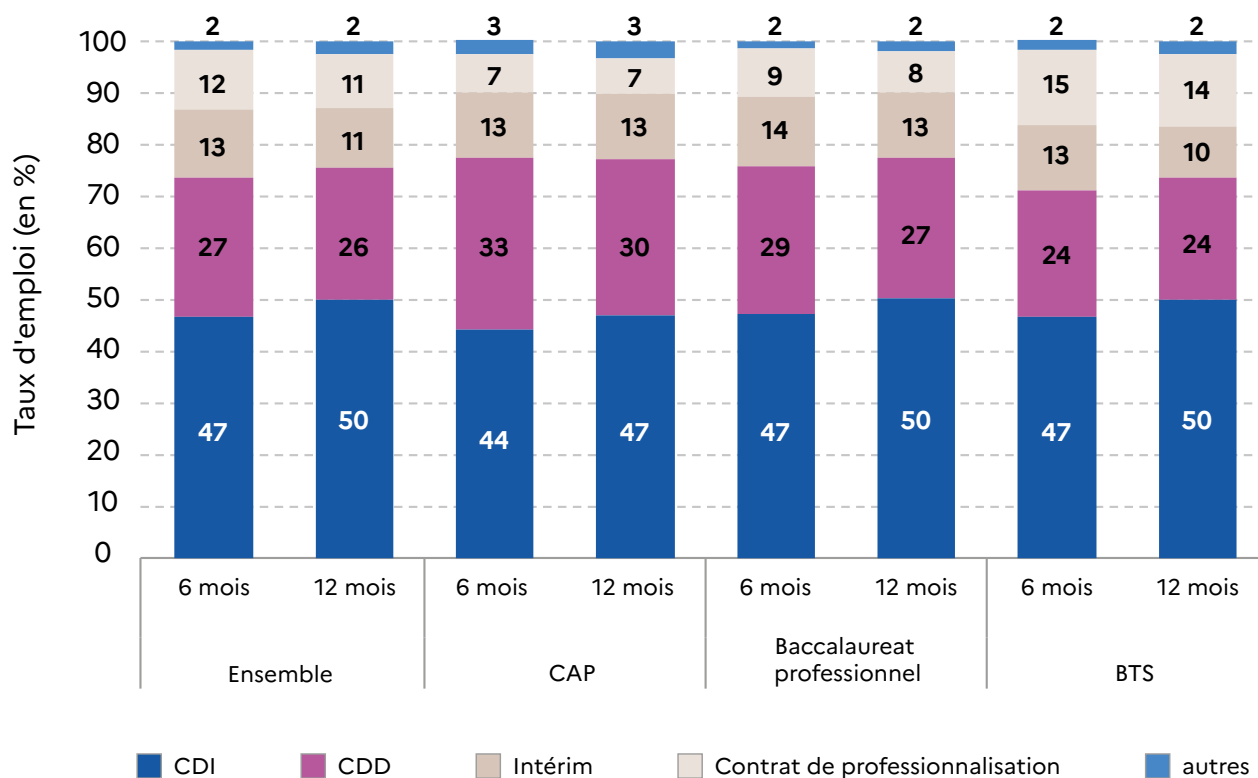
Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Un jeune sur deux en emploi en Île-de-France possède un contrat à durée indéterminée 12 mois après sa sortie du système scolaire

Le dispositif InserJeunes permet de connaître le type de contrat obtenu par les jeunes suivis par le dispositif. À 12 mois, l'obtention d'un contrat à durée indéterminée est la situation la plus fréquente avec 50 % de CDI contre 47 % à 6 mois (**Figure 4**). Les contrats à durée déterminée représentent un quart des recrutements à 12 mois, soit 1 point de moins comme l'intérim et les contrats de professionnalisation qui concernent chacun 11 % des effectifs.

Les sortants du CAP obtiennent plus souvent un contrat à durée déterminée que les BTS (30 % à 12 mois contre 24 %). À 12 mois, les BTS comme les bacheliers professionnels sont recrutés pour 50 % d'entre eux sous forme de contrat à durée indéterminée. L'intérim est moins fréquent en BTS que dans les autres formations (10 % contre 13 %). Les contrats de professionnalisation représentent moins de 10 % des contrats en CAP et au baccalauréat professionnel contre 14 % ou 15 % en BTS.

Figure 4 : Répartition des types de contrats des sortants 2018/2019 en emploi à 6 et 12 mois après la fin de leurs études selon leur niveau de formation



Note de lecture : En région Île-de-France, 12 mois après l'interruption de leurs études, 47 % des sortants du CAP en emploi bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2018 et 2019 en emploi.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Un taux d'emploi à 12 mois de 45 % dans le secteur des services et de la production, mais avec une forte disparité en fonction des domaines de spécialité

Dans le secteur des services comme celui de la production, le taux d'emploi à 12 mois est de 45 % en Île-de-France (**Figure 5**). À 6 mois, une différence de 4 points est observée entre les deux secteurs d'activité. Entre le 6^e et le 12^e mois, le secteur de la production progresse de 5 points contre +1 point dans le secteur des services. Ce dernier secteur a vraisemblablement plus souffert des effets du confinement lié au COVID-19.

Figure 5 : Taux d'emploi par secteur d'activité de la voie professionnelle (en %)

Formation	Taux d'emploi à 6 mois		Taux d'emploi à 12 mois	
	Services	Production	Services	Production
Ensemble	44	40	45	45
CAP	25	28	28	30
Baccalauréat professionnel	37	38	38	39
BTS	57	53	58	58

Note de lecture : En région Île-de-France, 12 mois après l'interruption de leurs études, 28 % des sortants du CAP dans le secteur des services sont en emploi.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2018 et 2019 en emploi.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Dans le secteur de la production, les sortants issus de BTS ont le taux d'emploi qui augmente le plus entre le 6^e et 12^e mois (+5 points). Cette augmentation est plus faible pour les sortants de CAP (+ 2 points) et de baccalauréat professionnel (+ 1 point). Dans le secteur des services, les taux ne progressent que de 1 point pour les sortants de BTS et de baccalauréat professionnel et de 2 points pour les CAP.

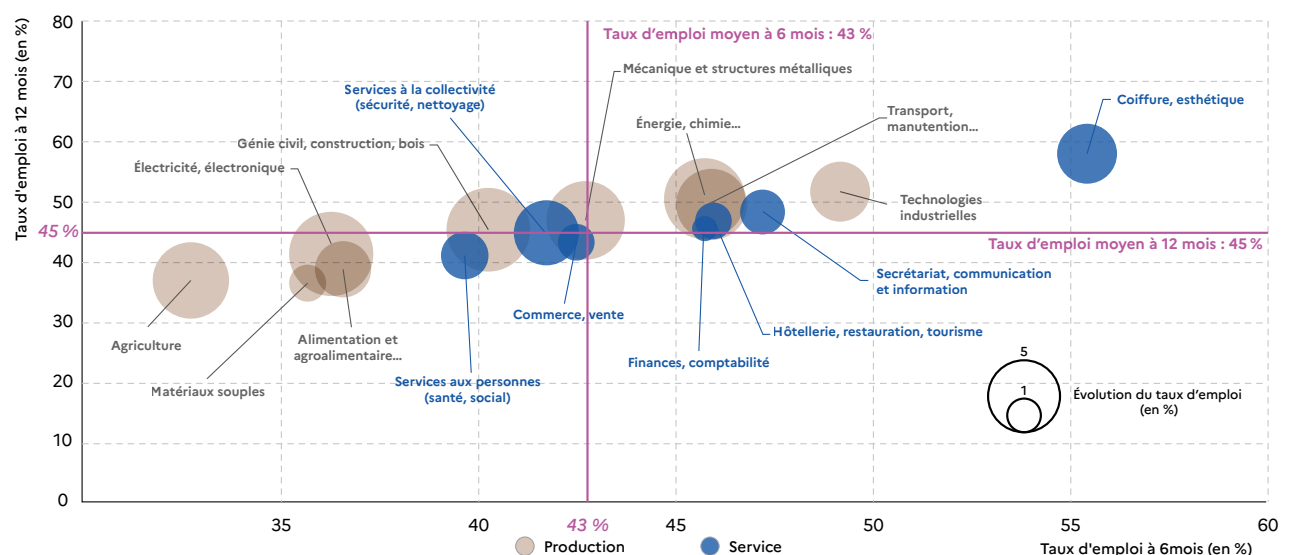
L'analyse par domaine de spécialité permet de cibler plus précisément les activités les plus insérantes.

Le domaine « Coiffure esthétique » est le domaine qui a le taux d'emploi le plus haut à 12 mois tous secteurs d'activités confondus puisque 58 % des jeunes ont obtenu un emploi (+ 3 points). Le domaine de l'« Agriculture », malgré une augmentation de 4 points, possède le taux d'emploi le plus faible (37 %), avec le domaine « Matériaux souples ».

Dans les domaines du secteur de la production, le taux d'emploi à 12 mois varie de 52 % (« Technologies industrielles ») à 37 % (« Matériaux souples »). La progression est de 5 points pour « Génie civil, construction, bois », « Électricité, électronique », « Mécanique et structures métalliques » et « Énergie, chimie, métallurgie » (**Figure 6**).

Dans le secteur des services, la progression est de 3 points pour les domaines de « Services à la collectivité » comme pour « Coiffure esthétique ». Les taux d'emploi sont compris entre 41 % pour « Services aux personnes » et 58 % pour « Coiffure esthétique ».

Figure 6 : Taux d'emploi à 6 et 12 mois par domaine de spécialité



Note de lecture : Le domaine de spécialité « Technologies industrielles », formation du secteur de la production, présente un taux d'emploi à 6 mois de 49 % et de 52 % à 12 mois soit près de 3 points d'augmentation.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2018 et 2019 à 6 et 12 mois.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Méthodologie :

Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'information Depp/Dares InserJeunes

InserJeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » (fondées sur les déclarations sociales nominatives). Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Bibliographie :

- Bonnaud J. (2021) « En Île-de-France, 43 % des élèves de formation professionnelle sortis en 2018 et 2019 du système scolaire ont trouvé un emploi en 6 mois », février 2021, Région académique d'Île-de-France.
- Robin Antoine, Alexandre Fauchon (Dares) (2022) « L'emploi salarié des lycéens professionnels et des apprentis un an après leur sortie du système éducatif en 2020, une insertion professionnelle comparable à celle observée avant la crise sanitaire » *Note d'information n°22.06*, mars, DEPP-MENJS.
- Christel Collin, Nathalie Marchal (2021) « Des lycéens professionnels et des apprentis mieux insérés 12 mois après leur sortie d'études en juillet 2020 que 6 mois après, malgré la crise », *Note d'information n°21.24*, mai, DEPP-MENJS.
- Collin C., Marchal N. (2021) « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 41 % des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », *Note d'information n° 21-06*, février, DEPP.